

Uuo

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin privé
sur la commune de Vernier

Du 13 juillet 1960

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la nécessité de donner un nom au chemin privé, sans issue, débouchant sur le chemin des Vidollets;

vu la lettre de Monsieur Frédéric Iselin adressée à la mairie de Vernier, en date du 4 mai dernier, proposant de donner à ce chemin le nom de chemin des Comtoises;

vu les préavis favorables du Conseil administratif de la commune de Vernier en date du 8 juin 1960 et celui des archives d'Etat en date du 6 juillet 1960;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931,

ARRETE :

Mod.

Il est donné le nom de "chemin des Comtoises" au chemin privé, sans issue, débouchant sur le chemin des Vidollets (lieu-dit de la région).

Cette nouvelle dénomination entre immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

Travaux	8 ex.
Sautier	1 ex.
Archives	1 ex.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

F. Combel

